

Nous ne participerons pas à la division des agents par le RIFSEEP !

Vous trouverez ci-dessous le texte du message que nous avons adressé à la DRH

« Dans le cadre de la mise en application du RIFSEEP, vous invitez les organisations syndicales à une réunion de travail ayant pour objet d'échanger sur le positionnement des agents appartenant au corps des attachés d'administration de l'État, des secrétaires administratifs ainsi que des conseillers techniques de service social et assistants de service social.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer à l'occasion du CTM du 16 juillet, le SNUTEFE FSU est opposé à un régime indemnitaire tel que le RIFSEEP basé sur un classement des postes d'affectation et non sur le positionnement statutaire des agents.

Ces modalités divisent les agents et sont contraires à l'égalité de traitement entre les agents d'un même corps et d'un même grade.

Alors que la baisse des effectifs oblige à une polyvalence des agents, le classement des postes sera un obstacle aux mobilités de différentes natures, à l'intérieur des services ou en cas de mutation fonctionnelle ou géographique. La situation des agents sera rigidifiée et pourra générer des conflits dégradant les conditions de travail.

Après le gel du point d'indice et le gel des primes, l'affectation sur certains postes entrainera une baisse de rémunération des agents.

Quel que soit le corps de fonctionnaire concerné, le SNUTEFE FSU ne veut pas participer à la mise en place de cette mécanique perverse en matière de rémunération et de conditions de travail, notre syndicat ne veut pas cautionner la division des agents en intervenant sur une classification des postes qu'il refuse dans son principe.

Nous ne participerons donc pas à la réunion de travail quelle que soit sa date. »

Le 20 juillet 2015